

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2012

L'an deux mille douze, le 8 juin à 21 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mr Cyril COTONAT, Maire.

Présents : Mmes Sylvie NABOS, Valérie DOMERC, Eliane DUFFAU, Mrs Georges TORRENT, Jean-Michel ESQUERRA, Jean-Luc BONNEMAISON, Jacky LAVILANIE, Luc CAZENEUVE, Philippe QUAGLINI

Absents excusés : Mr Franck LILLE

Mme Eliane DUFFAU est élu secrétaire de séance

### 1) Carte Communale

L'enquête publique est terminée, le rapport du commissaire est favorable.

Suite aux 3 demi-journées de permanences de Mr le commissaire enquêteur, 4 requêtes ont été émises :

- Mme TORRES Pascale sollicite le classement en zone constructible des parcelles B n°57 et 563, parcelles qui ne peuvent être retenues
- Mme BLANC sollicite le classement des parcelles B n°577 et 579 en zone constructible, demande non retenue
- Mr ARIES sollicite le classement des parcelles D n°24 et 27 et la parcelle E n°316 en zone constructible. Les parcelles D n°24 et 27 ne peuvent être retenues puisqu'elles ne sont pas desservies par les réseaux d'eau potable et électriques. Cependant il est décidé d'inclure la parcelle E n°316 en zone ZC2
- Mr CAZABAN sollicite le classement de la parcelle E n°317 en zone constructible, le conseil émet un avis favorable pour inclure ladite parcelle en zone ZC2.

Le Maire demande au conseil de se prononcer sur lesdites modifications et sur la validation de la carte communale, le conseil à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable.

### 2) Restauration de l'église Saint Laurent

Mr le Maire précise au conseil que tous les travaux de l'art campanaire sont achevés et que l'ancien système a été nettoyé à titre gracieux par l'entreprise LAUMAILLE et sera exposé dans l'église. Les travaux électriques sont pratiquement achevés ainsi que le paratonnerre.

Il ne reste que la tranchée électrique de l'église à la salle des fêtes, travaux réalisés en coordination entre ETDE et le SIVOM.

Aussi, les délais de fin de chantier prévus mi-juin seront respectés.

Une réflexion sera faite pour la programmation des cloches et l'emplacement de l'ancienne plaque des anciens combattants.

A titre d'information, Mr le Maire précise :

- que nous avons reçu un courrier nous attribuant un prix départemental dans le cadre du concours Rubans du Patrimoine.
- Un point est fait sur le mécénat qui s'élève à 5 600 euros
- Une visite de la pastorale de tourisme est prévue le lundi 11 juin sur différents sites de notre commune

### 3) Dossier « Cœur de village »

Mr le Maire fait un point sur le financement des travaux :

Coût des travaux : 158 973.25 € H.T

TVA : 17 685.70 €

Soit un coût global TTC de 176 658.95 €

#### Subventions acquises :

DETR 2012 : 31 795.00 €

Réserve parlementaire : 10 000 €

#### Subventions en attente :

Conseil général : 47 692 €

Conseil régional : 15 898 €

Reste à la charge de la commune : 71 273.95 €

Auquel on déduit les travaux à la charge du Département soit : 9885 €

Il resterait à la charge de la commune en net – TVA : 43 703.25 €

Ces travaux sont en prévision pour 2013. Mr le Maire informe qu'une réunion sera organisée pour l'aménagement du terrain.

#### **4) Finances**

Mr le maire précise que suite à la panne de la chaudière de l'appartement de Mme BOE, il a été réalisé le remplacement de la chaudière en urgence pour un montant de 4 878 €. Une opération budgétaire sera donc effectuée pour régler cette facture.

Mise à jour des dotations attribuées à la commune :

- La DGF s'élève à 53 973 €
- La dotation solidarité rurale s'élève à 6 794 €
- La dotation nationale de péréquation s'élève à 5 401 €
- La dotation des élus locaux s'élève à 2734 €

Auquel il faut rajouter le fond départemental de la taxe professionnelle non prévu et inscrit au BP 2012 qui s'élève à 6 298.41 €

#### **5) Tour de garde élections législatives**

De 8H00 à 10H00	Philippe QUAGLINI et Jean-Michel ESQUERRA
De 10H00 à 12H00	Jacky LAVILANIE et Luc CAZENEUVE
De 12H00 à 14H00	Sylvie NABOS et Jean-Luc BONNEMAISON et Franck LILLE
De 14H00 à 16H00	Eliane DUFFAU et Georges TORRENT
De 16H00 à 18H00	Cyril COTONAT et Valérie DOMERC

#### **6) Compte rendu des commissions communales**

Voirie :

- Suite à une panne plus importante que prévue le tracteur est resté immobilisé une semaine
- La mise en place des panneaux de signalétique est terminée

Bâtiments :

- La commission communale de sécurité s'est réunie le 15 mai pour la visite périodique de la salle des fêtes, elle a émis un avis favorable avec une remarque concernant les bâches disposées aux fenêtres de la salle, aussi une étude est lancée pour la mise en place de rideaux amovibles.
- Suite à un devis jugé trop important (6 000 €) pour la restauration de la croix route de Juillac, il a été pris contact avec le lycée du Garros filière « pierre »
- Abandon du 1<sup>er</sup> projet trompe l'œil de la porte de la salle des fêtes, on est en attente d'une proposition de Mme PAJOT Maryse
- IMP PAGES ne peut assurer les peintures de la salle des associations pour une question de sécurité
- Présentation par Mr le Maire d'un livret sur notre commune, travail réalisé par les étudiants de l'IUT de Toulouse

Assainissement :

100 maisons ont été contrôlées, il s'avère que :

- 21 sont conformes
- 4 sont conformes sous réserves
- 2 conformes mais nuisances
- 18 non conformes mais satisfaisants
- 46 réhabilitations conseillées
- 9 réhabilitations à prévoir

Chantier jeunes :

Mr le Maire fait un point sur la 3<sup>ème</sup> édition du chantier jeunes qui se déroulera du 16 juillet au 27 juillet. 3 jeunes ont été retenus : Guillaume PUJOL, Hugo CAUSSADE, Guillaume NABOS. La réunion de lancement se tiendra le 16 juin à Marciac.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Suite aux demandes du Trésorier concernant la réalisation de la comptabilité sur un logiciel rattachés à la Perception, Mr le président de l'ASA du Lascors demande la possibilité que la comptabilité de l'ASA soit réalisée par la secrétaire de mairie et demande l'utilisation du matériel informatique de la mairie. Aussi, il est convenu qu'une convention de mise à disposition du matériel et du personnel entre l'ASA et la commune sera réalisée afin que les dépenses afférentes soient réglées par l'ASA du Lascors.
- Suite à une réunion au syndicat des eaux, Mr BONNEMAISON nous informe du nouveau tarif en vigueur soit 0.985 € / m3 hors taxes (pollution + CACG)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H15.

Ont signé le registre tous les membres présents.